

Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles

Rapport d'activité 2010



Table des matières

- 3** *Mot de la direction*
- 4** *Le comité de liaison*
- 5** *Bilan des travaux*
- 5** *Révision de l'Entente
Hydro-Québec – UPA sur le
passage des lignes de transport
en milieux agricole et forestier*
- 6** *Efficacité énergétique en
milieu agricole*
- 7** *Modalités de démantèlement
des parcs éoliens*
- 8** *Prolongement ou modification du
réseau de distribution en milieu rural*
- 9** *Autres sujets*
- 10** *Documents présentés*

Le comité de liaison

Créé en 1996, le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles (UPA) est une table d'échanges qui a pour but de favoriser le dialogue entre les deux organisations et de constituer un forum sur tout sujet d'intérêt commun. Grâce notamment aux échanges d'information, au partage des points de vue sur différents dossiers et à l'examen plus approfondi de problématiques particulières, les travaux du comité de liaison permettent la création d'un climat propice à la conciliation et à l'adoption de positions communes sur des sujets qui intéressent l'UPA et Hydro-Québec.

Pour assurer son bon fonctionnement et le suivi des dossiers, le comité de liaison préconise la formation de comités de travail spécialisés, l'élaboration de protocoles d'entente ainsi que la rédaction de comptes rendus des rencontres statutaires qui précisent les actions à entreprendre. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé auprès des deux organisations.

Mot de la direction

L'Union des producteurs agricoles (UPA) et Hydro-Québec vous proposent de prendre connaissance des activités menées en 2010 par leur comité de liaison.

La révision de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier a particulièrement retenu l'attention des membres du comité de liaison durant le dernier exercice. Elle a aussi fait l'objet de séances de travail du comité technique qui avait été mandaté par le comité de liaison en 2009. Les travaux se poursuivent et se concluront en 2011.

Le sujet de l'efficacité énergétique a de nouveau retenu l'attention des membres du comité de liaison. Les résultats des différents programmes offerts en milieu agricole et le suivi du projet pilote PISTE, visant l'augmentation de l'efficacité énergétique dans la production en serre, ont été présentés.

D'autres sujets d'intérêt ont fait l'objet d'échanges, notamment les modalités de prolongement ou de modification du réseau de distribution en milieu rural, les suites des appels d'offres éoliens lancés par Hydro-Québec ainsi que les résultats d'une étude importante qui a conclu que les champs électriques et magnétiques des lignes de transport d'électricité à haute tension (60 Hz) n'ont pas d'effets nuisibles sur la santé ni sur la productivité des vaches laitières.

Comme chaque année depuis la création du comité de liaison, de nombreux collaborateurs ont apporté une réflexion de qualité sur les dossiers en cours. Nous tenons à les remercier, ainsi que tous les partenaires et interlocuteurs du comité qui accordent de leur temps à la réalisation de ses travaux.

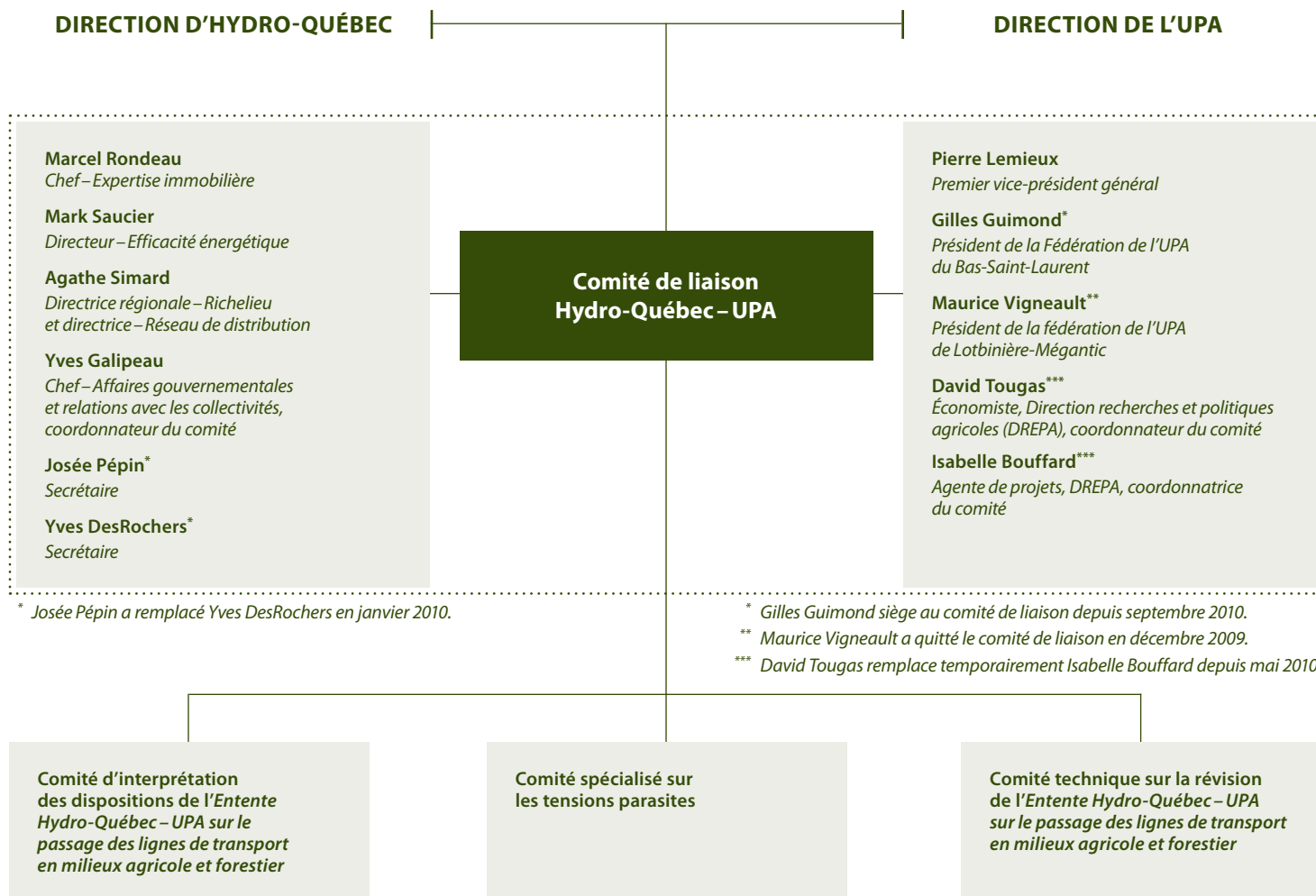


Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives
et secrétaire générale
Hydro-Québec



Pierre Lemieux
Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles

2010 *Le comité de liaison*



Principaux sujets traités en 2010

Le comité de liaison Hydro-Québec - UPA a tenu deux réunions de travail au cours de 2010. Les principaux sujets traités ont été :

- *la révision de l'Entente Hydro-Québec - UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier ;*
- *l'efficacité énergétique en milieu agricole et les programmes associés ;*
- *le prolongement ou la modification du réseau de distribution en milieu rural.*

2010 *Bilan des travaux*

Révision de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier

Le comité technique, mandaté par le comité de liaison en 2009, a poursuivi ses travaux sur la révision de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. Depuis sa mise sur pied, il a tenu quinze rencontres, dont sept en 2010. Elles ont principalement porté sur les demandes d'ajustement de taux et de compensations pour les propriétaires touchés par les projets d'Hydro-Québec ainsi que sur le contenu des textes. Les discussions se poursuivent et se concluront en 2011.

Il s'agit de la deuxième refonte majeure de l'entente depuis son entrée en vigueur en 1986. Des modifications et ajouts ont cependant été apportés au fil des ans afin qu'elle reflète les besoins des deux parties.



Efficacité énergétique en milieu agricole

Les résultats des programmes Efficacité énergétique en milieu agricole ont été présentés au comité de liaison. En 2010, 1 006 demandes et projets de clients agricoles ont conduit à des remises en argent de 1 501 367 \$ et permis des économies d'énergie de 11 GWh.

Depuis le début de ces programmes en 2005, les économies d'énergie liées à ce secteur s'élèvent à 47,1 GWh.

À ce jour, un peu plus de 6 millions de dollars ont été remis aux exploitants agricoles qui ont acheté des produits économiseurs d'énergie.

ACTIVITÉS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE MARCHÉ AGRICOLE EN 2010

| Type d'appareils | Nombre de demandes acceptées | Nombre de produits achetés | Remise en argent d'Hydro-Québec (\$) | Volume d'énergie économisée (GWh nets) |
|----------------------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|--|
| Équipements | | | | |
| Tapis chauffants | 31 | 1 005 | 47 025 | 1,1 |
| Ventilateurs | 94 | 449 | 52 600 | 0,2 |
| Échangeurs à plaques | 384 | 384 | 576 000 | 1,1 |
| Total | 509 | 1 838 | 675 625 | 2,4 |
| Éclairage et moteurs | | | | |
| Éclairage agricole | 454 | 65 121 | 335 495 | 6,2 |
| Moteurs | 1 | 1 | 365 | - |
| Réfrigération commerciale | 4 | 4 | 1 850 | - |
| Programmes Appui aux initiatives | 38 | - | 488 032 | 2,8 |
| Total | 497 | 65 126 | 825 742 | 9,0 |
| Total | 1 006 | 66 964 | 1 501 367 | 11,4 |

Modalités de démantèlement des parcs éoliens

À la demande de l'UPA, les membres du comité de liaison ont discuté des modalités de démantèlement des parcs éoliens à la fin de leur vie utile. L'UPA considère qu'un arasement à une profondeur de 1 m des socles qui supportent les éoliennes pourrait nuire à la remise en culture des sols et au drainage, et endommager certains équipements agricoles.



Hydro-Québec a indiqué que les exigences de démantèlement qui sont reportées au contrat d'approvisionnement en électricité entre Hydro-Québec et le promoteur s'appuient sur les pratiques courantes de l'industrie en cette matière. Ces pratiques sont reflétées dans les engagements relatifs au démantèlement pris par les promoteurs de parcs éoliens dans le cadre de leurs études d'impact sur l'environnement déposées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

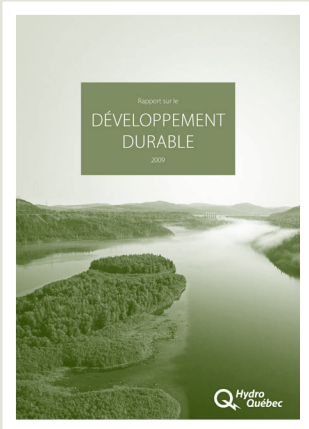
Les pratiques dans ce secteur pouvant évoluer, il est spécifié dans les contrats que les exigences applicables au démantèlement — telles que l'arasement des socles à une profondeur de 1 m — devront être respectées, à moins que des normes soient imposées par une autorité compétente.

D'autres précisions ont été fournies quant à la définition de certains termes et à l'application d'articles du cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier.

Prolongement ou modification du réseau de distribution en milieu rural

Hydro-Québec a répondu aux questions de l'UPA touchant les modalités de prolongement du réseau triphasé en milieu rural. L'organisme a exprimé ses préoccupations au sujet des contraintes subies par certains agriculteurs qui habitent dans des milieux non desservis par un réseau triphasé et qui souhaitent augmenter leur production.

Hydro-Québec a rappelé que, dans tous les cas de prolongement ou de modification de ligne de distribution, le requérant doit payer le coût des travaux nécessaires, conformément aux conditions de service d'électricité approuvées par la Régie de l'énergie. Elle a donné de l'information sur les conditions de service d'électricité applicables à ces situations, sur les principes de base qui sous-tendent la réglementation — équité, demandeur-payeur, simplification et neutralité tarifaire — ainsi que sur le mode de calcul et la répartition des coûts relatifs à ces travaux.



Autres sujets

Rapport sur le développement durable

Afin d'améliorer ses pratiques de reddition de comptes, Hydro-Québec a mis en place un mécanisme de collecte des points de vue de ses partenaires sur son rapport de développement durable qu'elle publie annuellement. Les représentants de l'UPA au sein du comité de liaison ont participé à cette démarche. Ils ont été appelés à apprécier le rapport sous les angles suivants :

- le traitement et la clarté des messages véhiculés ;
- les améliorations souhaitables ;
- les enjeux, thématiques, préoccupations, résultats et indicateurs qu'Hydro-Québec devrait mettre en valeur dans son rapport en lien avec le champ d'action de l'UPA.

Hydro-Québec informera les représentants de l'UPA sur les suggestions et commentaires qu'elle aura retenus pour son prochain rapport de développement durable.

Tensions parasites : suivi des dossiers de producteurs en 2010

En 2010, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a effectué des interventions techniques touchant les tensions parasites dans 130 exploitations agricoles. À la demande du MAPAQ ou de clients, Hydro-Québec est intervenue dans 24 dossiers. De ce nombre, 7 cas ont nécessité des corrections au réseau de distribution d'électricité, ce qui marque une légère baisse par rapport à 2008 et à 2009.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 2010

| | |
|--|-----|
| Producteurs ayant sollicité le MAPAQ | 134 |
| Exploitations dans lesquelles le MAPAQ est intervenu | 130 |
| Dossiers dans lesquels Hydro-Québec est intervenue | 24 |
| Cas ayant nécessité des corrections au réseau de distribution d'Hydro-Québec | 7 |

2010 Bilan des travaux *(suite)*

Documents présentés

Étude des effets des champs électriques et magnétiques sur la santé des bovins laitiers

Un rapport d'étude intitulé *Effets de l'exposition à des champs électriques et magnétiques (60 Hz) sur les bovins laitiers* a été présenté au comité de liaison. Il s'agit d'un bilan de quinze années portant sur l'effet de l'exposition des bovins laitiers à des champs électriques et magnétiques produits par les lignes de transport à haute tension. Ce projet de recherche, parrainé par Hydro-Québec, a été réalisé par le Département des sciences animales de l'Université McGill de 1990 à 2005.

Les chercheurs ont étudié plusieurs variables liées aux systèmes hormonaux, à la production de lait, au système nerveux, à l'état de la glande mammaire et à la nutrition. Les résultats montrent que, dans les conditions expérimentales de l'étude, les champs électriques et magnétiques des lignes à haute tension (60 Hz) n'ont pas d'effet nuisible sur la santé ni sur la productivité des vaches laitières.



Projet d'initiatives structurantes en technologies efficaces (PISTE) – secteur serricole

Hydro-Québec a fait état des principaux résultats du projet pilote PISTE, qui vise à encourager de nouvelles initiatives d'efficacité énergétique dans la production en serre. Ce projet pilote a été réalisé de décembre 2006 à juin 2008 par le Syndicat des producteurs en serre du Québec (SPSQ) avec l'aide financière d'Hydro-Québec.

Le survol de l'objectif du projet et de la stratégie d'intervention, le potentiel d'économie d'énergie, les mesures recommandées et les coûts d'implantation ont notamment été abordés. Au total, 28 audits ont été effectués au moyen de questionnaires et de visites des lieux par un agronome spécialisé en énergie et un ingénieur spécialiste des serres.

Le projet pilote PISTE en secteur serricole a conduit à la mise en place d'un autre projet pilote mené en 2009-2010 par l'Agence de l'efficacité énergétique chez les mêmes producteurs participants. L'Agence a ainsi expérimenté une approche intégrée facilitant l'implantation des mesures d'efficacité énergétique recommandées à la suite des audits.





Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles, veuillez communiquer avec :

Josée Pépin

Hydro-Québec
Téléphone: 514 289-2211, poste 4200
Télécopieur: 514 289-4488
Courriel: pepin.josee@hydro.qc.ca

David Tougas

Union des producteurs agricoles
Téléphone: 450 679-0540, poste 8729
Télécopieur: 450 679-4943
Courriel: dtougas@upa.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des producteurs agricoles
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Mai 2011
2011G042F



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.